

INFORMATIONS DE RENTREE

ATTENTION ENFANTS



Dessiné par les enfants de l'école de Saint Paul - Année scolaire 2014-2015

CALENDRIER SCOLAIRE 2015 - 2016

Rentrée des enseignants	Lundi 31 août 2015
Rentrée des élèves	Mardi 1 ^{er} septembre 2015
Vacances de la Toussaint	du samedi 17 octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015
Vacances de Noël	du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016
Vacances d'hiver	du samedi 13 février 2016 au lundi 29 février 2016
Vacances de printemps	du samedi 9 avril 2016 au lundi 25 avril 2016 Pas de classe le vendredi 6 mai 2016.
Vacances d'été	Mardi 5 juillet 2016

Cette année, nous appartenons à la zone A.

ORGANISATION

- Maintien de la semaine de classe de 4,5 jours avec classe le mercredi matin
- Sortie des classes à 16H les lundis, mardis, jeudis; et à 15 h30 le vendredi.
- APC (Activités pédagogiques complémentaires encadrées par les enseignants 1h par semaine)
- ATELIERS PERISCOLAIRES (responsabilité communale); essentiellement le vendredi de 15h30 à 16h30 (ou plus selon ateliers)
- ETUDES SURVEILLEES (responsabilité communale) ; les lundis et jeudis, pour les enfants qui restent à la garderie tardivement.
- La participation aux APC (enseignants) et aux ateliers périscolaires n'est pas obligatoire.

RETARDS

En cas de retard, les parents doivent impérativement accompagner leur(s) enfant(s) auprès de l'enseignant.

ABSENCES

- En cas d'absence, appelez l'école entre 8H30 et 9H. (pas après 9 heures)
- Vous pouvez laisser un message ou écrire un mail (ce.0871003t@ac-limoges.fr)
- Pour l'élémentaire : **obligation d'écrire un mot au retour** de l'enfant à l'école
- Absences autorisées selon l'article 131-8 : Maladie, notamment si elle est contagieuse ; réunion solennelle de la famille (mariage, enterrement...) ; problème de transport pour se rendre à l'école (grève, accident...) et absence temporaire des personnes responsables.
- Absences non justifiées : vacances, week-end prolongé
- Pour la maternelle, même s'il n'y a pas d'obligation, l'assiduité est préconisée.

HYGIENE - SANTE

- Aucun enfant malade ne doit venir à l'école.
- Les enseignants et le personnel de l'école ne sont pas habilités à donner les médicaments.
- Poux : un contrôle régulier doit être effectué. ► Lancement d'une opération «week-end chasse aux poux». ► Pour que le problème soit traité en même temps par tous.
- Goûter : la loi de 2004 encadre l'organisation des goûters à l'école. Goûter bio mis en place à la maternelle. Pour les élémentaires, pas de goûter pris pendant le temps scolaire. Evitons la distribution de bonbons.
- Bijoux : les éviter (blessures, casses)



RENCONTRE PARENTS -PROFS

- Prises de RDV avec les parents, les enseignants sont aussi parents ou ont de nombreuses réunions.
- Cette année, des enseignants vont bloquer les rencontres avec les parents sur un soir par période...
Prise de rendez-vous par $\frac{1}{4}$ d'heure.

INFORMATIONS ECOLE-PARENTS

- Cahier de correspondance
- Les tableaux d'affichage (à l'entrée de l'école)
- Internet : messages à ce.0871003t@ac-limoges.fr
- site web de la mairie <http://www.saint-paul-en-limousin.fr/>
de l'école <http://ecolestpaul.toutemonecole.com/ecole.php?e=4951>

VETEMENTS

- Nécessité de marquer le nom de l'enfant sur tous les vêtements

Vêtements sans propriétaire.

Perte de temps à retrouver le propriétaire :

Les enfants ne reconnaissent pas leurs vêtements.

Ou 2 enfants s'estiment propriétaire du même vêtement

- 1 porte-manteau dédié aux vêtements sans propriétaire dans le hall.



RECOMMANDATIONS AUX PARENTS

- Je regarde le cahier de correspondance chaque soir.
- A partir de l'élémentaire, je n'entre plus dans la cour à partir de 8h50 et avant 16h15 (15h45 le vendredi)
- Les doudous sont tolérés pour la Petite Section. C'est tout !
- Je respecte le temps de sommeil de mon enfant.
- Je suis vigilant à ce que mon enfant ne passe pas trop de temps devant les écrans (TV, ordinateurs, consoles)
- Attention aux dangers d'internet. (site interdit au moins de 18 ans, MSN , Facebook (interdit au moins de 13 ans)) et attention aux contenus télévisés.
- Je ne change pas trop le rythme de mon enfant le week-end
- La pratique d'un sport en club, d'un instrument ou autres pratiques artistiques est conseillée. (éveil, rigueur, concentration, socialisation....)
- Je favorise un temps de lecture plaisir notamment avant le coucher.
- J'évite les colères envers les enseignants. Je prends le temps de prendre toute l'information.
- Je ne fais pas la police dans l'enceinte de l'école pour régler les problèmes entre enfants : on s'en occupe !!!!
- Je respecte le sens interdit et je ne dépose pas mon enfant au niveau du stop.

CANTINE

- Premier service : maternelles de 12H à 12h45
- 2ème service : élémentaires de 12H55 à 13H40
- Règlement a été mis en place avec des élèves en 2003.
- Permis à points à partir du CP (bon fonctionnement si bonne information entre école et parents).
- Pensez à la serviette



JMF (JEUNESSE MUSICALE FRANÇAISE)

Une délégation JMF a été créée sur Saint Paul. Les écoles d'Aureil, d'Eybouleuf, de La Geneytouse, d'Eyjeaux, Saint Denis des Murs, Saint Hilaire Bonneval et Saint Paul se sont engagées à assister à au moins un concert par an.

Cette année, il y aura 3 concerts :

- Jeudi 12 Novembre 2015 à 14H : L'école des Petits Roberts Thème Musiques actuelles (CP/CM2)
- Lundi 29 Février 2016 à 14H : Romantic Swing Thème Du Baroque au contemporain (à partir du CP) -
- Jeudi 7 avril 2016 à 9h30 : Le merveilleux voyage de Nils Holgherson Thème Musiques du Monde (GS/CM2)

DEVELOPPEMENT DURABLE:

- mise en place d'un jardin BIO,
- tri des déchets pour recyclage (papier et carton).
- Récupération des piles (hall d'entrée et devant le dortoir des maternelles)
- Gobelets réutilisables (à améliorer)
- Composteur

LE PROJET D'ECOLE 2014-2017

1. Développer une pratique et une fréquentation régulière des arts et de la culture
2. Développer les activités sportives dans les différents domaines
3. Construire et réaliser un enseignement scientifique favorisant une démarche d'investigation.

LE CONSEIL D'ECOLE

Le conseil d'école traite du fonctionnement général de l'école. Il est présidé par le directeur de l'école. Y assistent :

- Mme le Maire et son adjointe chargée des affaires scolaires
- Les enseignants titulaires de chaque classe
- Les DDEN (délégués départementaux de l'éducation nationale)
- Les représentants des parents d'élèves.
- 2 enfants de CM, élus au conseil des enfants.

ASSURANCE SCOLAIRE

- L'assurance scolaire est facultative pour les activités obligatoires de la classe.
- L'assurance scolaire est obligatoire pour les activités facultatives de l'école.
- Dans les faits, un enfant qui n'aurait pas d'assurance ne pourrait être présent que pendant le temps de classe (pas de cantine ou de garderie par exemple), et ne pourrait pas participer aux sorties de la classe, aux APC, aux ateliers périscolaires.

L'assurance devient donc indispensable

- Assurance scolaire : Vous devez vérifier que l'assurance de votre enfant couvre la responsabilité civile et l'assurance dommage corporel. (Des assurances donnent des attestations d'assurances scolaires incomplètes)
- La validité doit couvrir la totalité de l'année scolaire (sinon gestion trop difficile)
- Pour une sortie scolaire, les enseignants doivent vérifier l'assurance scolaire de chaque enfant
- un enfant non assuré ne peut participer à une sortie facultative.

LES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

- Les élections auront lieu un vendredi en octobre de 13H30 à 17H30.
- Possibilité de voter par correspondance ou sur place.
- La liste des candidats devra être déposée le bureau du directeur pour la fin septembre
- 6 titulaires et 6 suppléants seront élus. Ordre de présentation importante.
- La mise sous enveloppe se fera au plus tard début octobre